

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 3

MONTREAL, 19 OCTOBRE 1895

No. 59

SOMMAIRE :

Poésie : Lettre à not' député, *Baptiste*. — Cet Imbroglia, *Duroc*. — Captation singulière, *Fair Play*. — L'Œuvre de J. B. Proulx, Ex-V. R. U. L. M., 12ème article, *Universitaire*. — Un Prêté pour un Rendu, *Aliboron*. — Raisonnement Ecclésiastique et Clérical. *Chicanard*. — Charité et Justice, *Jacques Lecroyant*. — Sans commentaire, *Furieux*. — Encore l'Affaire Demers, Amères Réflexions, *Lex* — Le déboisement, *E. Doumergue*. — Feuilleton : Le dix-neuvième Siècle : Frédéric Ponto, (*suite*) *A. Robida*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boite 2184,

Montréal.

POESIE

LETTRE A NOT' DÉPUTÉ

Monsieur le membre de Rouville,
Qui nous r'présentez à Ott'wa,
C'est c'matin en r'venant d'la ville
Que je m'décide à vous écri' ça.
Près de la gar' Bonaventure
J'ai s'eu soin d'oublier
Mon parapluic dans un' voiture ;
Faudrait me l'renvoyer.

Au parc Sohmer avec vot' passe
J'suis allé voir des animaux.
J'ai vu des singes fair' la grimace
Et un gros homme fair' des jeux d'mots.
En criant "bis" à un type
Qui v'nait d'nous faire rigoler
J'ai lâché ma vieille pipe ;
Faudrait m'la renvoyer.

J'ai fait voir à ma famille
Les superbes monuments
De cet' grand'ville qui brille
Par ses mille s'ornements.
Ma fille, un' d'moiselle sage,
Dit qu'c'est au bal d'la Gaité
Qu'elle a perdu son corsage ;
Faudrait m'le renvoyer.

Enfin, chose qui m'désolle
Et dont j'd'meure confondu
Dane vot' belle métropole,
Savez-vous c'que j'ai perdu ?
C'est su l'parvis d' Saint-Pierre
Ou ben dans un aut' quartier
Qu'j'ai du perdre ma bell'mère ;
I faut pas m'la renvoyer.

BAPTISTE.

CET IMBROGLIO

Notre pauvre Université Laval sera-t-elle donc toujours le champ clos où se livreront les luttes de tous les appétits, de toutes les passions et de toutes les petites cléricales ?

N'avons-nous donc pas eu assez de scandales autour de cette fameuse encyclique *Jam dudum* sans la voir se relever menaçante et jeter à nouveau dans la mêlée tout ce qui porte une soutane et se coiffe d'une mitre ?

Voilà pourtant où nous en sommes après dix ans de lutte et dix volumes de l'abbé Proulx !

Et c'est en public, en face d'une assemblée comprenant tout ce qu'il y a de marquant à Montréal, comprenant même les chefs des grandes Universités anglaises, qu'on se dispute un fauteuil présidentiel entre recteur et vice-recteur de deux institutions sœurs, dont l'une a tout au moins l'avantage de l'ainesse.

La voilà donc la grande humilité chrétienne, la charité, la modestie !

Ah ! qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, des principes à leur application.

Deux mots des faits :

Laval de Montréal qui est née de Laval de Québec, mais dont la majorité est aujourd'hui reconnue et consacrée, ouvrirait ses portes.

Le recteur de l'Université, car il n'y en a qu'un, Mgr Laflamme, est invité et se rend en toute hâte à cette invitation ; il se présente à la cérémonie, lorsqu'on lui apprend qu'il n'y paraîtra pas en sa qualité de recteur.

C'est le Proulx, le vilain Proulx, qui exige le fauteuil présidentiel pour y établir sa graisseuse personne.

Et il ne veut pas en démordre. Il a les pieds dans le plat et il a peur de donner aux autres la chance de les y mettre avec lui ou à sa place.

Voilà donc le recteur obligé de céder le pas au vice-recteur.

Plutôt que de lui céder le pas, il cède la place et s'en va.

Le lendemain, ces messieurs se déchirent à belles dents dans les journaux.

Quel grand exemple pour notre jeunesse !
Quelle flamboyante application de la morale de l'Eglise.

Blâmez donc les pauvres laïques qui ne s'entendent pas et étonnez-vous ensuite de toutes les rumeurs qui courent à chaque instant sur les difficultés de l'Ecole.

Cette scène regrettable, surtout parce qu'elle fut publique, a eu un avantage :

Elle a débarrassé l'Université de l'emplâtre qui lui fut collée jadis.

M. Proulx avait désigné son successeur, absolument comme Mazarin avait désigné Colbert à Louis XIV ; il indiquait le petit Payette A. V. R. U. L. M., mais il a été décidé autrement.

Payette ne verra pas les hauteurs sereines du vice-rectorat et se contentera de rester l'*âme-sœur* du curé de St-Lin.

DUROC.

CAPTATION SINGULIERE

Tout dernièrement, un entrepreneur bien connu de cette ville est mort laissant à partager entre sa veuve et sept enfants une modeste fortune dont on ne connaît pas encore le chiffre.

Son argent déposé à la Banque du Peuple est, pour le moment, séquestré.

Ses propriétés immobilières sont grevées d'hypothèques qui en diminuent considérablement la valeur.

Le lendemain des funérailles, deux pères religieux dont nous tairons les noms pour aujourd'hui, se sont présentés chez la veuve encore tout énervée par la douleur, et lui ont réclamé une somme de cinq cents dollars (\$500.00) qu'ils ont prétendu leur avoir été promise par le défunt, quelques jours avant son décès.

Or, depuis plus d'un mois, le malade, tenu sous l'influence de la morphine par le médecin pour soulager ses souffrances, n'avait pas eu durant tout ce temps l'usage de ses facultés mentales.

La veuve influencée par les robes noires, et

se croyant en conscience, si elle ne remplissait pas les prétendues dernières volontés de son mari, leur a donné, en s'excusant de ne pouvoir faire plus pour le moment, une somme de quarante-deux dollars (\$42.00) tout ce qu'elle possédait d'argent vaillant dans la maison.

Si cette spoliation n'est pas réparée tout de suite, on dit que les tribunaux seront appelés à y mettre ordre.

Nous n'avons pas eu le temps de nous procurer les preuves écrites de cette infamie, n'ayant été informés de la chose que ce matin.

FAIR PLAY.

L'ŒUVRE DE J. B. PROULX, EX-V.R.U.L.M.

DOUZIÈME LETTRE

Nous empruntons aux *Actes des Gouverneurs, administrateurs et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal*, le joli chapitre suivant sur les redditions de comptes de ces messieurs :

CCXXIV.

Hôpital de St Boniface, 19 mars 1894.

Le Rév. J. G. Payette, A. V. R.,

St Lin des Laurentides.

Mon cher ami,

Je me vois forcé d'emprunter le secours d'une main charitable pour vous écrire aujourd'hui. J'éprouve depuis ce matin une légère prostration qui ne me permet pas de manier la plume ; je dis légère, car elle n'a pas les abattements de celles que j'avais à St Lin. Je n'en ai pas eu depuis plus de dix jours, ce qui est une grande amélioration : voilà comment je tâche de me consoler, ou de m'abuser.

.....
Veuillez voir à ce que les redditions de comptes que j'ai faites à Monseigneur l'Archevêque, et que Monseigneur a approuvées, ne s'égarant pas, non plus que la liste des sommes prises à l'archevêché que m'a signés M. Racicot, laquelle est collée dans un cahier de comptes. Le tout se trouve dans les cahiers de comptes qui sont, soit à l'Université, soit dans ma chambre à St Lin, soit dans le *safe*. Voyez combien il y a de ces redditions, et quelle est leur date ; écrivez-m'en, s'il vous plaît, à San-Francisco.

Pour le temps qui précède l'administration financière des Gouverneurs, je n'ai de comptes à rendre qu'à Monseigneur. Monseigneur n'a pas de comptes stricts et détaillés à rendre aux Gouverneurs pour l'argent des messes que lui alloue le Saint-Siège, pour aider aux frais d'administration de l'Université ; il rend ses comptes au Pape, en haut et non pas en bas. Si M. Racicot est embarrassé avec les demandes de . . . qu'il

les prie d'attendre mon retour : d'un vire-main, j'éclaircirai tout.

Votre lettre du 15 mars est très intéressante ; seulement vous avez dû cogner un clou en l'écrivant. Les péripéties de votre voyage à l'Assomption sont mêlées aux péripéties de l'assemblée des Gouverneurs d'une manière admirable.

Votre ami dévoué,

J. B. PROULX, *prêtre*.

La séance de mardi, 8 oct, a cogné le dernier clou dans le rectorat du pré-signé.

UNIVERSITAIRE.

UN PRETE POUR UN RENDU

Notre éminentissime ministre provincial des Travaux publics, l'honorable M. Nantel, ne fait que rarement un discours.

Cela pour deux raisons :

La première c'est qu'il est tout à fait incapable de discourir ; la seconde, c'est que, cette incapacité n'existant-elle pas, il lui serait impossible d'avoir un auditeur dès la troisième séance oratoire.

Aussi les discours de M. Nantel sont-ils des hors-d'œuvre dont tous les amateurs du franc-rire se délectent avec une volupté gourmande.

Il y avait longtemps que cette fraction ventrue et poilue de notre ministère n'avait péroré selon les règles de la plus parfaite inconscience de toutes choses, y compris l'inconscience de la politesse internationale.

Une occasion s'offrit à M. Nantel : l'inauguration du nouvel édifice de l'Université Laval. Notre intelligent ministre n'eut garde de manquer une si belle occasion de débiter un vieux stock de lieux communs filandreux et plats, devant une assistance honteuse de cette éloquence de pître.

Quelques échantillons de la prose de M. Nantel me feront mieux comprendre que toutes les périodes indignées que pourraient m'arracher les incroyables faiblesses de cet orateur de seconde main.

Parlant de l'Université Laval et de ses prétendus sacrifices de la première heure, M. Nantel-Prud'homme s'écrie :

"J'aime mieux ne songer qu'à cette première étape qu'elle pose se soir dans la voie glorieuse où elle marchera jusqu'aux sommets les plus élevés de l'enseignement supérieur."

Une étape qu'on pose dans une voie, cela éclipse les formules ampoulées qui encadrent cette perle.

Plus loin, on s'écrase sous la splendeur de la phrase suivante. Elle est longue, cette phrase, mais comme elle est idiote il y a compensation. Oüissez et oyez :

"Le chêne grand, au tronc vigoureux, pousse déjà

ses branches pleines d'ombre et de frais au-dessus de la jeunesse studieuse de Montréal : il l'abrite contre la rafale des premiers élans de la vie, et la défend contre les ardeurs d'une liberté trop récente pour garantir la saine formation des jeunes cœurs et des impétueuses volontés hors du toit ami et éclairé de l'Alma Mater."

Puis M. Nantel fait intervenir la patrie, qui se réjouit des succès de l'Université ; elle se console, elle applaudit, elle salue :

"dans son ample majesté, la fille glorieuse de notre royale université qui s'avance comme une reine couronnée par l'Eglise, appuyée sur le bras puissant de notre gracieuse souveraine."

Et patati, et patata, et fatras, et pathos, et cœtera.

La muse qui hante la cervelle en ébullition de notre mirifique orateur s'impose malgré lui. Tout rime admirablement : majesté avec université ; reine avec souveraine et, par à peu près, couronnée avec appuyée.

Il n'y a pas à dire, la rime y est. Mais que vaut la rime sans la raison ?

Tout cela faisait sourire, mais M. Nantel aspirait à d'autres succès. Pour se les assurer, l'éminent orateur a bâti une phrase qui occupe dix-sept lignes de la Presse, p tit caractère. Dans cette phrase, notre bien-aimé ministre insinue que les bos de l'Université Laval n'ont pas divisé pour régner. Après ce qui s'est passé entre Mgr Laflamme et l'abbé Proulx, cette allusion est sensiblement ironique. Mais passons, et arrivons à la fin de cette phrase où M. Nantel prétend que nos universités futures pourront lutter contre celles d'Angleterre et d'Allemagne.

Et la France ? elle ne compte donc plus ?

L'oubli ou l'ignorance de M. Nantel fit froncer quelques paires de sourcils appartenant aux hommes de valeur qui se trouvait là. Ce que voyant, M. Nantel essaya de se rattraper, beurrant les plus difficiles en leur débitant de sa voix épaisse :

"Je veux arriver de suite à vous dire que nous sommes fiers de l'institution dont cette auguste assistance vient ce soir inaugurer le nouveau foyer, ce monument de l'art dédié à la foi, aux sciences, à la patrie, tiré tout entier des plus pures origines et de la plus royale des munificences."

Quelles flagorneries !

AUGUSTE ASSISTANCE, servi à des gens que l'on vient de froisser ; monument de l'art appliqué à cet immense bloc de pierres percé d'ouvertures ; royale munificence tombant sur le Séminaire, scandalisé de ce que le génie de son opération n'ait pas été compris, et tremblant d'être obligé de capituler sous le bombardement de la fameuse royale munificence de M. Nantel.

Après avoir froissé tout le monde, il lui fallait bien

donner une chiquenaude au clergé. Aussi M. Nantel n'a-t-il pas manqué de dire que l'Université se trouvait

" Sous l'égide de cette Eglise qui discipline l'intelligence, dirige le génie et le force à tendre à des hauteurs, " etc.

Discipliner l'intelligence, c'est l'annuler ; diriger le génie, c'est le dévoyer, et attribuer ces fonctions à l'Eglise c'est d'un mécréant plus osé que ne le furent jamais les écrivains du CANADA-REVUE, si mal en cour au palais archiépiscopal.

Ici je saute un passage du discours, mais je l'offrirai comme bouquet à la fin de cette dégustation de phrases incohérentes ; il en vaut la peine. En attendant, admirons cette tartuferie :

" On sera libre de tout dire, de tout professer ou de tout croire une fois sorti de l'université ; mais à l'université on sera croyant : C'est la règle, c'est la première profession de foi, qu'on exige de " l'immatriculé " ; et on sera discipliné par là même. "

A l'Université on sera croyant, par ordre. Mais une fois sorti, allez au diable si vous voulez ! C'est une théorie charmante, bien digne de celui qui l'a émise et qui indique suffisamment l'état d'âme de l'orateur (!!!)

Pour abrégé, je renonce à puiser parmi les autres sottises et je reproduis le passage dont j'ai parlé plus haut, le réservant pour la bonne bouche.

Après avoir affirmé le droit de l'Eglise à discipliner les intelligences, M. Nantel a expectoré le paragraphe que voici :

" Pour avoir méconnu cette vérité du culte de Dieu placé à la base de toute éducation, la France, suivant la prédiction de de Maistre, en est rendue à l'abrutissement de la science, qui est le pire des abrutissements, a-t-il ajouté. Brunetière, éclairé par Rome, colonne lumineuse, guide des rois et des peuples, a proclamé la banqueroute de la science, et combien d'incroyants, de bonne foi peut-être, mais pétris dans le scepticisme dès la jeunesse, n'en sont-ils pas encore à la recherche d'un principe qui doit guider dans la vie, l'humble et le petit de l'école rudimentaire, comme le savant de l'Institut de France ; contraints qu'ils sont d'inventer quelque chose plus fort que Dieu, auxquels ils seraient, du reste, prêts à sacrifier comme au " Deo ignoto " du paganisme. "

Ici, trêve de raillerie. Il convient d'être sérieux. Nous rougissons pour M. Nantel qui se permet de prendre à la lettre un paradoxe stupide. Que M. Nantel définisse " l'abrutissement de la science, " dans nos colonnes ou ailleurs, et nous reconnaitrons sa valeur, jusqu'à ce jour ignorée de tous. Mais s'il ne peut nous donner la clef de ce rébus incompréhensible, " l'abrutissement de la science, " nous ne pourrions le considé-

rer que comme un perroquet mal éduqué, qui lance à tous venants des propos de corps de garde sans avoir conscience de ce qu'il articule péniblement.

Quant à la "banqueroute de la science" récemment proclamée par le triple idiot, le mulet infécond que l'on nomme Brunetière, il ne lui suffisait que d'être reconnue par M. Nantel pour secouer les masses intelligentes dans un éclat de rire inextinguible.

La *Presse* qui, d'ordinaire, comble M. Nantel d'épithètes laudatives, méritées ou non, n'a pu se dispenser de dire, au cours d'un petit article qu'elle a publié le 10 octobre, relativement à l'abus que font nos soi-disant orateurs des allusions à la France :

"Enfin, l'hon. M. Nantel a cru devoir parler de la France dans son discours à l'inauguration de l'Université Laval.

"Ce besoin qu'éprouvent certains hommes politiques de parler de la France dans l'unique but de dire d'elle des choses moins qu'agréables, est certainement remarquable."

Et la *Presse* termine en disant :

"Ce que l'honorable ministre entend par l'abrutissement de la science française gagnerait à être expliqué, surtout en présence d'une science qui produit des Pasteur et des Roux, pour ne citer que les deux savants dont on a le plus parlé au Canada en ces derniers temps.

Ainsi la *Presse* elle-même manifeste le désir d'entendre M. Nantel expliquer cette formule baroque.

En attendant cette explication, qui nous sera donnée à Pâques ou à la Trinité, M. le consul général de France, dans un discours dont M. Nantel ferait bien de tâcher de pénétrer les savants secrets, s'est chargé de rappeler à l'ordre notre ministre québécois. Écoutez la leçon, elle sera profitable à plusieurs. Voici le fragment de ce discours qui riposte à M. Nantel :

"Comment un agent français ne serait-il pas flatté et touché, tout ensemble, de constater qu'aussitôt qu'il est question des choses de la pensée, des choses de l'art en particulier, les esprits cultivés se portent d'un mouvement instinctif et comme par une pente naturelle vers cette vieille terre de France qui sera toujours la patrie de l'idéal et des recherches désintéressées !

Le Dieu grand, le Dieu fort, c'est le Dieu des idées.

"Le génie français, on en médite, mais on ne peut pas s'en passer. Vous êtes-vous demandé quelquefois ce que deviendrait le monde, le jour où la France ne penserait plus, où sa grande voix ne se ferait plus entendre, où ce sol fertile jusqu'ici cesserait d'engendrer les grands philosophes et les grands penseurs, les grands savants et les grands écrivains ; les grands peintres et les grands sculpteurs ?... Quelle nuit se répandrait sur l'univers, au lendemain d'une telle catastrophe !... Je sais bien qu'il se rencontre parfois des imprudents qui croient pouvoir le prendre de haut avec la pensée fran-

çaise, et qui éprouvent le besoin de dire leur fait à l'esprit français, à la culture française, à la science française... Quand je trouve sur ma route l'un ou l'autre de ces imprudents-là, loin de m'indigner je souris et je passe... Nous n'habitons pas les mêmes régions intellectuelles..."

M. Nantel s'est fâché en dedans, n'osant trop laisser voir son humiliation.

La leçon est dure, mais elle était nécessaire.

Le consul général de France a généreusement rendu la monnaie à M. Nantel.

ALIBORON.

RAISONNEMENT ECCLESIASTIQUE ET CLERICAL

On se demande quelquefois pourquoi les laïques refusent de se soumettre aux tribunaux ecclésiastiques et cléricaux et s'adressent aux tribunaux civils.

C'est bien simple. Le raisonnement clérical est tellement faux et tellement obtus qu'il n'offre aucune chance de justice.

Nous allons en donner un exemple qui est frappant.

Nous le puisons dans le *Manitoba* qui fait le procès de l'*Electeur* et le condamne sur quatorze chefs.

L'*Electeur* du 25 septembre avait publié ceci :

Le gouvernement songe à prendre des procédures contre Mgr Langevin pour avoir adressé des copies de l'arrêté ministériel du 27 juillet à *La Vérité* et à l'*Electeur*.

On m'affirme, en effet, que cet ordre-en-conseil, qui a été adopté le 24 juillet et signé le 27, fut transmis le 31 juillet à Mgr Langevin en même temps qu'au gouvernement Greenway.

Comme les deux gouvernements nient avoir livré le document à la publicité, on s'en prend à Mgr Langevin, et M. Bowell l'a mis en demeure de s'expliquer.

On peut donc s'attendre à quelque chose d'émouvant d'ici à quelque temps.

Le *Star* publia ensuite une dépêche de St Boniface niant que les documents eussent été fournis à l'*Electeur* par l'archevêque Langevin et l'*Electeur* publia ce qui suit :

Mais l'*Electeur* n'a jamais prétendu qu'il tenait ce document de Mgr Langevin.

Nous avons dit que le gouvernement accusait M. Angers d'avoir commis l'indiscrétion. C'était vrai qu'il l'accusait, mais nous avons déclaré qu'il n'était pas vrai que ce fut lui qui nous eut remis la pièce si compromettante.

Puis nous avons dit que le gouvernement avait ensuite soupçonné Mgr Langevin, vu que Sa Grandeur était la seule personne qui eut reçu copie de ce dernier message, en outre du gouvernement Greenway.

C'est vrai que Mgr Langevin est le seul qui ait reçu communication de ce document à part M. Greenway

et ses collègues. Il est également vrai que M. Bowell l'a soupçonné d'indiscrétion.

Mais l'Electeur n'a jamais prétendu que ces soupçons fussent fondés, nous en appelons à nos lecteurs.

Maintenant, voici le procès institué par le Manitoba. Qu'on en admire la logique :

Faisons, dit-il, une enquête sur la question de faits : car c'est une question de faits, comme dirait M. Laurier.

Commençons par la feuille du 25 septembre :
Le gouvernement songe à prendre des procédures contre Mgr Langevin...

Premier mensonge.

C'est faux, parce qu'il n'y avait pas lieu.

Que l'on cherche ailleurs.

Admirable logique : il n'y avait pas lieu de le faire, donc on ne l'a pas fait. L'archevêque de St-Boniface aurait dû savoir qu'il n'y avait pas lieu pour lui de faire le bavoche avec la question des écoles, pourtant, il l'a fait.

... pour avoir adressé des copies de l'arrêté ministériel du 27 juillet à la Verité et à l'Electeur.

Deuxième mensonge :

On peut voir par la dépêche de M. l'Abbé Béliveau, secrétaire de Mgr l'archevêque, publiée plus haut, que Sa Grandeur n'a rien communiqué.

Mais le gouvernement pouvait fort bien poursuivre quand même. Si l'on ne poursuivait que lorsqu'on a raison, il y aurait beaucoup moins de procès. Ce qui est énoncé là n'est pas une énonciation de fait, ce qui constituerait un mensonge mais un exposé de prétention qui est vrai même si le fait est faux.

Continuons : leur troisième accusation de mensonge est identique à celle-ci et aussi illogique.

Comme les deux gouvernements nient avoir livré le document à la publicité, on s'en prend à Mgr Langevin.

Quatrième mensonge :

On ne devait ni ne pouvait s'en prendre à Mgr Langevin et cette accusation est gratuite comme les autres.

Même logique qui, au numéro un : cela ne devait pas se faire, donc ça ne n'est pas fait ; il n'y avait pas lieu de le dire, donc on ne l'a pas dit.

Avec une morale comme-là il est facile d'en empiler des dénégations gratuites.

Et M. Bowell l'a mis en demeure de s'expliquer.

Cinquième mensonge :

M. Bowell n'a jamais mis Mgr en demeure de s'expliquer, ne pouvant même pas y songer. Affirmation fautive et malicieuse, puisque l'Electeur savait bien ne pas tenir le document de Mgr Langevin.

Toujours la logique. Comment le Manitoba peut-il connaître la pensée de derrière la tête de Sir Macken-

zie ? comment peut-il dire qu'il n'y songeait pas et affirmer cela comme un fait ? Pourquoi l'Electeur, sachant même que l'accusation est mal fondée, commet un mensonge en disant qu'elle sera lancée.

Toujours le même principe : cela ne doit pas être, donc cela n'est pas.

On peut donc s'attendre à quelque chose d'émouvant d'ici à quelque temps.

Sixième mensonge.

On ne pouvait s'attendre à rien d'émouvant puisque tout était faux.

Allons donc !

Mais c'est justement là qu'eût été l'émouvant et l'intéressant. Une accusation portée à faux contre l'archevêque eût été beaucoup plus émouvante mais beaucoup moins triste qu'une accusation tombant juste.

Puis le Manitoba arrive au 2e entrefilet d'explication :

Mais l'Electeur n'a jamais prétendu qu'il tenait ce document de Mgr Langevin.

Septième mensonge.

N'ayant pas nié la chose, comme dans le cas de M. Angers, l'Electeur a voulu laisser ses lecteurs sous une fautive impression. Cela équivaut à un mensonge.

Distingo ! Distingo ! Distingo.

Nous avons dit que le gouvernement accusait M. Angers d'avoir commis l'indiscrétion.

Huitième mensonge.

Le gouvernement n'a jamais accusé M. Angers d'avoir commis l'indiscrétion, et il ne le pouvait.

Toujours :

Il n'avait pas raison de le faire, donc il ne l'a pas fait.

C'est facile de nier comme cela.

C'était vrai qu'il l'accusait, mais nous avons déclaré qu'il n'était pas vrai que ce fut lui qui nous eut remis la pièce si compromettante.

Neuvième mensonge.

Non, ce n'était pas vrai que le gouvernement accusait M. Angers, parce que ce dernier, non plus que Mgr Langevin, n'avait eu jusque-là connaissance de l'arrêté du 24 juillet dernier.

Encore :

Le gouvernement n'a pas accusé puisqu'il n'avait pas raison d'accuser.

Puis nous avons dit que le gouvernement avait ensuite soupçonné Mgr. Langevin,

Dixième mensonge.

Celui-ci est répété une deuxième fois. Mgr Langevin n'a jamais été soupçonné, et pour cause.

Idem.

Il n'y avait pas de cause pour les soupçons, donc il n'y en a pas eu.

Vu que Sa Grandeur était la seule personne qui eut reçu copie de ce dernier message, en outre du gouvernement Greenway.

Onzième mensonge.

Monseigneur n'a jamais reçu copie de ce dernier message.

Voici le seul fait démenti carrément. Le douzième mensonge est identique à celui-ci. Ce sont les seuls faits positifs.

Il est également vrai que M. Bowell l'a soupçonné d'indiscrétion.

Treizième mensonge.

Il est également faux que M. Bowell ait soupçonné Mgr Langevin d'indiscrétion. Il ne le pouvait.

Toujours, toujours.

Il n'avait pas raison de soupçonner, donc il n'a pas soupçonné.

Nous voici donc avec un exposé pris sur le fait de cette fameuse morale qui permet toutes les dénégations.

CHICANAUD.

CHARITE ET JUSTICE.

I

Comme l'ambition du cléricanisme a toujours été de servir à la fois Dieu et Mammon, et qu'il importe de connaître la nature de ce double culte ainsi que les prétentions évoquées pour le justifier, il faut savoir gré à la *Vérité* de Québec d'avoir, en son numéro du 12 octobre courant, reproduit de la *Civitta Catholica*, savante revue romaine des Jésuites, un article exposant la thèse orthodoxe touchant les rapports sociaux qui doivent, selon l'Évangile, exister de riches à pauvres.

Je me propose de suivre d'aussi près que possible, et dans l'ordre choisi par l'écrivain romain, les arguments approuvés par le journaliste québécois pour soutenir une théorie que je repousse, et je tenterai, à mon tour, l'exposition succincte des réponses à offrir à ses arguments.

La *Civitta Catholica* veut établir la distinction qui, selon elle et selon l'orthodoxie, existe entre la Charité et la Justice dont elle fait deux choses absolument différentes. Elle veut prouver que le riche n'a pas que des devoirs envers le pauvre et que celui-ci n'a pas de droits à l'égard du riche de qui il doit recevoir, à titre de faveur, les bienfaits et les aumônes par lui dispensés. Donc, aux yeux de la revue romaine, la charité est une chose et la justice une autre chose. Je prends

la contre-partie exacte de cette doctrine, et je veux essayer d'établir que la charité est identique et adéquate à la justice et qu'on ne peut être juste sans être charitable comme le veut l'Évangile. C'est la thèse économique-évangélique à mettre en regard de la thèse cléricalo-ploutocratique que je tiens pour anti-sociale et anti-chrétienne.

Il faut encore savoir gré à la *Vérité* de cette reproduction importante, parce qu'elle va nous fournir l'occasion de passer en revue un nombre considérable des multiples questions que comporte l'imposant problème social-religieux dressé devant la société universelle sans paraître émouvoir le moins le journalisme canadien, qui reste obstinément et inexplicablement étranger à l'étude et à la considération de la plus formidable question qui puisse s'imposer à l'attention des esprits sérieux.

L'objet de l'article de la publication romaine, tel qu'énoncé dès les premières lignes que lui consacre la *Vérité*, est "d'établir la limite des devoirs du riche". Je ne puis m'empêcher de faire observer dès l'abord que voilà bien la préoccupation première du cléricanisme : limiter les devoirs de ce pauvre riche accablé sous le faix des écrasantes obligations que lui impose l'Évangile oppresseur et dont il importe qu'on le soulage ; pendant que l'indigent, lui, heureux gaillard, exempt de presque tous les devoirs, s'en va guilleret et léger dans les sentiers fleuris de sa terrestre existence.

Et qu'on me permette de remarquer combien ce souci constant, et qui prédomine dans l'article dont je m'occupe, justifie tout ce que j'ai dit déjà touchant les prédilections cléricales pour la fortune, prédilections qui me semblent si opposées à celles que manifestait le Christ, sans cesse préoccupé du sort des pauvres et songeant moins à limiter avec exactitude les devoirs de l'opulence qu'à soulager les maux des exploités.

Mais le scribe orthodoxe, imitant son ancêtre au temps du sacerdotisme juif, ne veut s'occuper du pauvre qu'en tout dernier lieu, après avoir fixé avec une rigoureuse précision — c'est le mot employé — la limite des devoirs du riche, le droit de l'indigent, selon sa gnose commençant exactement à cette fameuse limite qu'il lui sera interdit de franchir et derrière laquelle l'opulence doit jouir de la légitime quiétude due à son mérite et à sa vertu.

La précision dans la limite de son devoir, on sait que c'était la qualité distinctive du Pharisien. Comme il était méticuleux, et impeccable, dans l'observance stricte de cette justice encore invoquée de nos jours, que le Père Felix définit "tout ce qui est conforme à la règle," justice d'invention humaine qui a servi à la systématisation de toutes les iniquités et que Jésus convrait de son plus large mépris quand il disait à ses

disciples : " Si votre justice n'abonde pas plus que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux." Car, pour entrer dans le Royaume, il faut être juste, mais on n'est juste aux yeux du Christ, que si l'on a la charité, la justice et la charité étant pour Lui choses absolument identiques. " Lors même, dit encore l'Évangile, que vous distribuez tous vos biens aux pauvres, si vous n'avez pas la charité, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux." Pour être juste, il faut avoir cette charité qui fait que l'on aime son prochain comme soi-même conformément au second commandement, tout semblable au premier, qui est le plus grand. Quand on aime son prochain comme soi-même, on le traite comme soi-même, on partage avec lui et on ne cherche pas constamment à fixer la limite des devoirs qu'on a envers lui. Alors on est vraiment juste parce qu'on est charitable et on est vraiment charitable parce qu'on est juste. Et cette vérité chrétienne, la plus sublime qui ait été proclamée par le Sauveur et que repousse l'orthodoxie, est aussi une vérité économique. J'aurai occasion de le démontrer plus tard. Médiocrement entiché de la précision dans la limite du devoir, Jésus nourrissait une mince estime pour cette espèce de justice suffisante, suggérée par le satanisme à l'égoïsme humain, et qui a abrité de son hypocrisie l'oppression séculaire infligée à la quasi-totalité de la population du globe.

La *Civitta Catholica* marque du stigmate de sa réprobation le principe emprunté à d'Alembert et formulé comme suit : " Nul n'a droit au superflu tant qu'il y a quelqu'un qui manque du nécessaire." D'après elle, ce principe est faussement tiré de l'Évangile qui dit : " Votre superflu, donnez-le aux pauvres." Il faut pourtant reconnaître que cette dernière maxime ne manque pas d'une certaine précision. *Quod supers est date elemodynem.* (Luc, XI, 41). Il y a bien là, en effet, l'idée de superflu, de ce superflu que le chrétien doit donner en aumônes ; mais remarquons bien que d'après les paroles du Christ, l'aumône telle qu'entendu vulgairement et telle que pratiquée généralement, n'est pas la charité, puisque lors même qu'on donne tout son bien aux pauvres, on peut manquer de charité et manquer conséquemment de justice envers le pauvre. L'homme rempli de l'esprit de charité chrétienne désire au fond de son cœur la destruction de la nécessité de l'aumône et il agit en conséquence dans toute la mesure de ses moyens sans chercher à limiter son devoir ni à se le faire limiter par les théologiens. Nul ne désira être dans l'obligation de demander l'aumône et il faut travailler de façon à établir un état de choses où les autres soient ce que l'on désire être soi-même.

On ne saurait, non plus, contester que le précepte

évangélique ci-haut cité impose au vrai chrétien l'obligation formelle de ne garder pour lui que le nécessaire puisqu'il lui est enjoint de se défaire du superflu. Avec le nécessaire pour chacun, il n'y a plus ni opulence ni indigence. La question sociale se trouve résolue selon la justice, comme je désire qu'elle le soit, comme le Christ voulait qu'elle le fût et comme Il fera qu'elle le soit à la fin. Et le problème sera résolu selon la justice parce qu'il l'aura été selon la charité qui lui est adéquate. La confusion vient de ce qu'on prend la justice humaine pour la justice réelle, alors qu'elle n'en est que l'ignoble caricature. Jésus disait : " Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, (et non votre justice) le reste vous sera donné par surcroît." Ce surcroît qui suit l'accomplissement du précepte serait l'abondance et la prospérité universelles, fruits immédiats de la Charité-Justice. Et voilà comment cette charité-justice est le fondement de l'économie politico-sociale que je veux aussi appeler l'économie évangélique.

C'est même exactement pour cela que je proclame l'Évangile le vrai code social et que je suis déterminé, avec l'aide de Dieu, à soutenir envers et contre tous les cléricatismes du monde que la solution de l'imminent et inévitable problème se trouve complète dans le livre sacré et que, à tous les points de vue imaginables, le Christ est le Sauveur des hommes. Car c'est la misère et la richesse individuelle qui entretiennent la dépravation engendrée par l'orgueil. Elles sont, toutes deux, de provenance satanique. A toutes deux nous avons été soumis en expiation de nos fautes et de toutes deux nous serons bientôt délivrés par l'Émancipateur suprême, par la Vérité libératrice. Car, encore, le salut de l'Humanité, divin dans son origine, doit être, comme conséquence immédiate, d'abord terrestre et humain dans sa conséquence, pour devenir céleste et divin dans sa fin ultime.

La maxime empruntée à d'Alembert étant l'application appropriée d'un verset de l'Évangile, est donc manifestement chrétienne ; mais la savante revue soutient qu'elle est un sophisme et la Vérité nous assure que la *Civitta Catholica* jette sur cette question les clartés d'une explication rationnelle.

Rationnelle paraîtra peut-être un peu risqué à ceux qui savent avec quelle véhémence de pensée et de parole l'orthodoxie défiguratrice de l'Évangile conspu généralement la raison quand elle n'éprouve pas un besoin très pressant de l'appeler à son aide. Nous verrons toutefois dans un prochain article quelles sont les clartés que jette sur la question cette explication peut-être imprudemment qualifiée de rationnelle.

JACQUES LECROYANT.

Nous allons avant peu informer le public sur le sort de deux bedeaux qui se sont trouvés en contrebande.

SANS COMMENTAIRES

Nous reproduisons de la *Semaine Religieuse* le monumental morceau que voici :

LE DÉMON S'ENFUIT. — Une Montréalaise avait l'habitude de consulter une cartomancienne dont les oracles, très suivis, se rendaient rue St-Dominique, tous les vendredis surtout. Indocile aux représentations du prêtre qui lui faisait voir dans ces consultations un commerce formel avec le démon, elle consentit du moins à se soumettre à une expérience. "Prenez, lui dit le prêtre, cette médaille bénite de saint Antoine et ce papier. Apprenez la prière qui s'y trouve écrite et récitez-la mentalement tout le temps de la séance de consultation." Le prêtre avait écrit sur le papier le "Si quæris, ainsi que la formule du Bref de saint Antoine ainsi conçue :

*"Ecce Crucem Domini, fugite par les adversa
Vicit Leo de tribu Juda, Radix David. Alleluia."*

Arrivée au vestibule où une dizaine de personnes attendaient chacune leur entrevue avec la cartomancienne, notre porteuse de médaille se conforma exactement aux instructions de son directeur. Sans faire mine de rien, elle récitait sans discontinuer la prière apprise par cœur. Chose extraordinaire, les séances de consultation furent exceptionnellement courtes. Saint Antoine avait ce jour-là affranchi la patience des visiteurs de l'épreuve à laquelle elle était invariablement soumise. En revanche il ménageait à leur curiosité une déception toute nouvelle. Arrivée à son tour en face de sa devineresse, la cliente de saint Antoine s'entend dire : "Mademoiselle, je suis désolée, mais aujourd'hui je suis forcée de vous renvoyer sans pouvoir vous dire un mot. Voilà une dizaine de personnes à qui je viens successivement d'en dire autant. Je ne puis rien lire sur mes cartes, et je ne sais à quoi l'attribuer. — Moi je vous le dirai bien, madame, répond-elle, c'est que vos prophéties venaient du démon, je le sais maintenant, et que j'ai fait fuir votre prophète par les prières que je récite à saint Antoine depuis que je suis arrivée." Ce disant, elle lui montre le papier dont le contenu avait eu tant d'effet, et arrache à la cartomancienne des aveux que nous n'avons pas à livrer au public. Saint Antoine venait donc selon toute évidence de rendre muet le démon diseur de bonne aventure. Des informations ultérieures ont établi que le susdit démon n'est pas encore guéri du terrible coup reçu de notre Thaumaturge, car sa cartomancienne n'a pu reprendre ses séances depuis lors.

(Revue du Tiers-Ordre).

Il y a là-dedans tout ce qu'il faut pour sceller au front une nation entière du sceau de l'ineptie, de la superstition et de l'idiotisme, et nous nous demandons quels sont les plus bêtes : de ceux qui croient au tarot de la cartomancienne ou aux blagues de St-Antoine.

FURIEUX.

ENCORE L'AFFAIRE DEMERS

AMÈRES RÉFLEXIONS

Peut-on sortir d'une affaire comme celle de Demers sans se faire d'amères réflexions ?

Depuis trois mois, un homme est sous les verrous, accusé de l'assassinat de sa femme. Ces trois mois ont été employés à faire l'instruction et l'on a crû pouvoir venir devant le jury, armé de présomptions formidables, demander la tête de l'accusé.

Pendant vingt-six jours, une lutte acharnée pour ne pas dire homérique, s'est engagée entre les avocats de la Couronne et les avocats de la défense. Pendant 26 jours plus de 80 témoins ont été interrogés, retournés, épiluchés, ils ont même été exposés, certains du moins, à voir mettre en doute leur honorabilité et cela, à grands flots d'éloquence, avec des finasseries qui ne sont certes pas faites pour relever aux yeux de l'homme froid, réfléchi, le prestige de la justice.

Dans des affaires de cette importance où la vie d'un homme est en jeu, où, à défaut de preuves matérielles, on n'apporte que des présomptions vagues, où l'on conclut à la culpabilité par l'impossible, c'est-à-dire par la vraisemblance, Demers devant être coupable parce qu'on n'en a pas vu d'autre commettre le crime et que l'on pense qu'il ne pouvait y en avoir d'autre, doit-on soupçonner d'erreur pour ne pas dire autre chose des témoins qui jouissent de l'estime de tout le monde excepté de ceux qui ont intérêt à ne pas être sincères ou qui gardent rancune.

Pendant tout ce temps, nous avons marché de surprise en surprise et nous sommes sortis de la salle d'audience avec la triste conviction qu'il faudrait chercher bien loin pour retrouver trace de débats de cette nature, dans les annales judiciaires.

Après avoir commenté les dépositions des témoins, les plaidoiries, le public n'a pas hésité à déclarer que les erreurs de faits, que l'on avait relevés dans l'accusation, tout aussi bien que dans le résumé de l'honorable président qui dirigeait les débats, étaient difficilement excusables.

Si vous n'avez pas de preuves, s'il ne vous reste que des doutes, si vous n'êtes pas assez forts de votre conscience pour présider à l'exécution de cet homme, pour quoi tant d'acharnement à faire disparaître de l'esprit des jurés le doute qui avait pu s'y implanter. La société veut être vengée, mais elle ne veut pas frapper à tort. La situation faite à l'accusé par le choix d'un jury mixte était-elle déjà si favorable ?

Je laisse de côté l'opinion qui veut, que dans ces sortes d'affaires la question de nationalité se réveille et rende partiaux des hommes qui ne doivent parler que d'après leur raison. Je ne veux envisager cette question du jury mixte qu'à un autre point de vue, et soumettre aux personnes de bonne foi qui savent apprécier sans parti pris, les inconvénients de ce système.

Prenons pour exemple le cas qui nous occupe.

Il y a six jurés anglais et six jurés canadiens-français. Tous les témoins importants parlent le français. Parmi les jurés anglais il en est qui ne comprennent pas cette langue et qui ne pourront entendre les dépositions que par la traduction.

Or, avec la meilleure volonté du monde, le traducteur, quelque capable qu'il soit, peut-il rendre exactement le sens des paroles d'un témoin ? il doit aller au plus vite et pourvu que la signification de sa phrase se rapproche de celle de l'auteur, cela suffit. Et bien non, cela ne doit pas suffire, car s'il y a entre les deux une nuance qui ne sera rien pour les personnes qui ont compris le témoin, cette nuance peut avoir la plus haute importance pour l'Anglais qui n'a pas entendu la déposition.

Mais ce n'est pas tout.—Il y a des phrases qui peuvent prêter à double interprétation, suivant le geste, l'intonation, les multiples circonstances qui les accompagnent et qu'il est par suite à un traducteur impossible de rendre.

Un exemple fera mieux comprendre :

Le coroner MacMahon demande à Demers : Est-ce vous qui avez tué votre femme ? L'accusé répond : Je ne pense pas.

Prise à la lettre cette phrase devait paraître bizarre dans le moment où elle tombait des lèvres de l'accusé, et l'accusation n'a pas manqué d'en tirer profit.

Cependant, si l'on veut regarder un peu attentivement, l'on verra qu'elle ne dénote pas du tout un coupable.

Demers est un homme du peuple, un ouvrier qui ne cherche pas ses expressions, il parle comme l'on fait dans son milieu. Regardons autour de nous et nous verrons si cette phrase signifie seulement : je doute — qu'un ami vienne vous dire : *Vas-tu faire cela*, en parlant de quelque chose d'important et qui ne vous va pas, vous répondrez d'un ton particulier, souvent accompagné d'un mouvement du corps : *Je ne pense pas, ce qui signifie, non, jamais.*

Voilà pour l'interprétation du sens des phrases, voyons pour la traduction. Un exemple va suffire.

Les témoins disent : Demers, en arrivant dans sa chambre était émotionné, il était dans des transes—on traduit et on n'interprète pas le mot : he was trembling.

Et bien je dis que, soit mauvaise volonté ou ignorance, cela n'est pas permis.

Entre l'émotion, la douleur d'un côté et le tremblement, il y a la différence du jour à la nuit. Ils peuvent marcher de pair, mais souvent ils existent distinctement : un peu de réflexion suffit pour s'en convaincre et cependant dans le procès, suivant les besoins de la cause, ou n'a pas fait cette différence qui devait jouer un grand rôle sur l'esprit du jury.

Ainsi donc, alors même que l'on met de côté tout sentiment de partialité, le danger n'en reste pas moins très sérieux, et cela seul devrait suffire pour donner à l'accusé des jurés de sa nationalité, ou, pour mieux dire, de sa langue.

On éviterait ainsi les nombreuses critiques qui se sont produites et si l'on n'a en vue que la recherche de la vérité, ce serait un moyen beaucoup plus sûr d'atteindre le but.

Avec le système que l'on emploie, l'on s'expose à ne pas répondre aux désirs de la loi qui veut que l'accusé soit protégé tant qu'il n'est pas déclaré coupable : l'on voit se dresser contre lui, les avocats de la couronne auxquels les défenseurs répondront, mais aussi, souvent, un Président. Sans s'en rendre compte, je le sais

bien, celui-ci ne peut se défendre d'une certaine animosité contre l'accusé et il éprouve même, suivant l'expression des criminalistes, le besoin de se rappeler le temps où il était avocat chargé de prononcer des plaidoeries ou des réquisitoires, et alors que se passe-t-il, si les avocats de la Couronne interprètent à leur façon les phrases prononcées à l'audience, si le Président, dont l'autorité est beaucoup plus grande, le fait, s'il fait, pour me servir de l'expression vulgaire, *une charge* au lieu d'un résumé, l'accusé se trouve dans une situation plus que désavantageuse et il est difficile d'appeler cela de la bonne justice.

Si comme moi vous estimez qu'il ne faut voir dans les jurés que des hommes qui rendront un verdict suivant leur âme et conscience, qu'importe la Nationalité ?

Pas de jury mixte.

Vous aurez moins d'ennuis, moins de lenteurs et ce qui n'est pas à négliger moins de frais (ils peuvent compter) mais vous aurez aussi et surtout plus de justice, car il sera moins facile de faire de funestes interprétations.

Que demande la société ? la vengeance peut-être, mais une vengeance que dicte l'équité.

Voilà peut-être 25 000 dollars dépensés pour n'aboutir à aucun résultat ou plutôt à un résultat favorable pour l'accusé, puisqu'il y avait majorité pour l'acquiescement, va-t-on remettre les sommes nécessaires à la disposition de la Couronne pour revenir à la charge ? si oui, que va pouvoir opposer l'accusé sans le sou à ces ressources inépuisables, et peut-on dire alors que la partie se joue à armes égales.

Je livre cette réflexion à la méditation des honnêtes gens qui ont à cœur avant tout le souci de la justice.

LEX.

LE DEBOISEMENT

C'était sur la montagne fraîche et verte. En bas, les pieds s'enfonçaient dans un épais tapis de mousse. En haut, sur la tête, s'étendait un toit impénétrable à travers lequel le soleil pouvait à peine glisser ses taches rondes comme des disques d'or. Mais on s'est mis à "exploiter" la forêt. On a commencé par abattre les arbres séculaires, les vieux sapins toujours droits, que deux hommes pouvaient à peine embrasser. Avez-vous assisté au meurtre de l'un de ces colosses ? Quand la hache commence, c'est un son retentissant. Peu à peu les bruits deviennent plus sinistres, jusqu'à ce que les derniers craquements se fassent entendre. Alors on dirait que le sein même de la nature se déchire. Il y a des soupirs, il y a des sanglots, il y a des râles qui se répandent dans les profondeurs. Enfin un grand bruit, un effondrement. Et c'est fini. — Le tour des autres est ensuite venu. C'était plus facile, de plus en plus facile. Plus besoin de bûcheron. Une femme, un enfant ont suffi. A la place de la forêt, il y a un champ, que la pluie s'est mise à laver, à raviner. Toute la terre a été enlevée, et il est resté le caillou dénudé,

lamentable. Alors, tout obstacle ayant disparu, c'est le règne de l'inondation, qui emporte les prés et les sillons couverts d'épis, qui, dans sa violence, déracine une maison, un pont, et, après avoir fait le désert là-haut, sème la mort et la ruine en bas.

Ah ! si on pouvait reboiser ! soupirent les populations et le gouvernement.

Il en est ainsi de la société comme de la nature. La société aussi a ses grandes montagnes plantées d'arbres séculaires, dont les pieds s'enfoncent dans le sol qu'ils protègent, et dont la tête s'élançe vers le ciel où elle va puiser la lumière et la vie. Ce sont les vieilles et grandes idées de la morale universelle, du devoir. A leur ombre, depuis l'origine, il fait bon et frais pour l'humanité. Là, tombe goutte à goutte la rosée du ciel ; elle s'accumule et descend vers les plaines en ruisseaux rafraîchissants, vivifiants. L'homme, depuis qu'il est homme, y étanche sa soif.

Et voilà que depuis plusieurs générations on s'est mis à déboiser.

Quel abatis !

Quelques-uns ont commencé par le commencement, par l'idée de Dieu. A bas ! ni Dieu ni maître.

D'autres ont continué par l'idée de la liberté. L'homme serait libre, responsable de ses actes : Allons donc ! La vertu, c'est comme le sucre ; le vice, c'est comme le vitriol. A bas la liberté !

Ceux-ci se sont attaqués à la Bible. Un vieux livre qui parle de sainteté. C'est du radotage ! Un tas de légendes, de contes, mêlés de quelques mensonges angéliques. A bas !

Ceux-là se sont donnés pour tâche d'abattre la famille. Quelle institution plaisante que le mariage ! Rions-en un peu ! Mais surtout facilitons le divorce, et que les enfants naturels soient sur la même ligne que les enfants légitimes. Effaçons de notre code jusqu'au souvenir de l'adultère. A bas !

Nous n'avons pas oublié le savant professeur qui promène ses idées de Belgique en Angleterre, et dont l'anarchie est partout respectée. Il s'est attaché à réhabiliter le vol. Et c'est facile. Le voleur se borne à prendre son bien où il le trouve. Car il n'y a pas de propriété. A bas !

Et, ces jours-ci, vient de paraître un volume pour justifier le suicide. C'était opportun. Il n'y avait jamais eu tant de suicides, et quelques esprits rétrogrades faisaient entendre un blâme. Le suicide, répond notre savant, c'est un droit sacré, c'est le droit le plus naturel. A bas ce préjugé, comme les autres, à bas !

Quel arbre est encore debout ? Quelle idée reste-t-il ?

Au XVIII^e siècle, les encyclopédistes et la Régence avaient beaucoup déboisé ; le matérialisme et l'immoralité avaient tout ravagé. Alors vint la terrible inondation, pas de 89, mais de 93. Ce fut la terreur blanche. Partout d'affreuses ruines.

Je sais bien que l'expérience est inutile. En vain l'eau du torrent aura emporté récoltes, huttes, bestiaux, maisons, cadavres : il y aura toujours quelque paysan pour donner à la dérobée un coup de hache à l'arbuste qui aurait essayé de repousser, ou pour mener son troupeau de moutons manger les jeunes pousses des semis faits par l'administration forestière.

C'est stupide.

Mais ce paysan est un ignorant ; il est poussé par la misère.

Que dire au contraire de nos savants et de nos riches qui s'acharnent à déboiser avec leurs coups de plume plus terribles que des coups de hache ?

Déjà de ces cimes dénudées commencent à tomber des torrents dévastateurs. Ici, c'est l'industrie qui multiplie les conflits de plus en plus redoutables entre patrons et ouvriers. Là, c'est le simple amour du plaisir, d'un plaisir sanglant et cégoûtant qui souffle la révolte dans le cœur de toute une population. On ne s'inquiète pas cependant. Contre ces petites dévastations, il y a une digue toujours prête : quelques bataillons de soldats.

Et nos hideux bûcherons ne perdent pas un coup. C'est la *Petite République*, c'est la *Libre Parole*, c'est l'*Intransigeant*, c'est la *Lanterne*. Quelles belles équipes ! A la fin de la semaine, du mois, que laissent-ils debout autour d'eux ? D'autres, à eux seuls, sont plus terribles que des équipes entières. Qui dira, par exemple, combien d'idées saines, indispensables, ont été abattues par les Renan, les Taine, les Aug. Comte, les Zola, les Voltaire ?

Je sais bien que leur geste est beau. Il vous ont un art de faire voler en éclats les principes vitaux de la société qui arrache des applaudissements à l'immense foule des badauds dont nous faisons partie.

Donc, applaudissons. Mais sachons que l'œuvre lugubre du déboisement touche à sa fin, et que l'inondation est là, menaçant d'emporter nous et notre société.

E. DOUMERGUE.

Il nous tarde de voir M. Tardivel revenir de son voyage aux Etats-Unis pour reprendre la rédaction de la *Vérité*, car je vous le dis en vérité, mes frères, le bon journal tombe en quenouille, et il sera bientôt au rang des gazettes qu'on jette au rebut sans en enlever la bande.

Revenez au plus tôt, M. Tardivel, vous nous manquez.

MEMOIRES D'UN BLESSE

M. Alexandre de Mayer, officier de la marine russe, continue dans la *Nouvelle Revue* du 1er octobre la publication des *Mémoires d'un blessé*. Nous détachons de ces récits émouvants et vécus la curieuse anecdote suivante :

— Il faudra faire ici une halte, dit le capitaine avec hésitation. Je crains seulement que la viande de sanglier ne produise un mauvais effet sur l'estomac des soldats, ajouta-t-il.

Tout à coup le soldat qui s'était lancé à la poursuite de l'un des sangliers reparut ; ses culottes en lambeaux, sa jambe droite ensanglantée, sa baïonnette visiblement pliée, prouvaient l'horrible lutte qu'il avait eu à soutenir.

— Qu'est-ce que tu as ? s'écria le capitaine alarmé. — C'est lui, mon capitaine, répondit le pauvre diable.

— Qui, lui ? demanda de nouveau Alexandre Ivanovitch.

— Mais le cochon qui s'enfuyait dans les broussailles, mon capitaine. Je lui ai tiré dessus, il est tombé ; je le croyais bien mort, je m'approche, tout d'un coup il saute sur moi et m'attaque avec ses grandes dents. Heureusement que, dans le premier moment, il a seulement déchiré mes culottes. Alors j'ai commencé à le percer de ma baïonnette ; mais la peau est diablement dure et épaisse, même la baïonnette ne s'enfonce pas, quoiqu'elle soit bien aiguisée. — Pendant la dernière reconnaissance les trois diables de Tékés l'ont bien senti, chacun d'eux était percé de part en part. Le saint Nicolas m'a aidé et enfin je suis venu à bout de ce sacré cochon ; seulement, mon capitaine, la baïonnette est un peu tordue, mais ce n'est pas ma faute, ce cochon ne voulait pas se tenir tranquille et, en donnant un fort coup, au lieu de l'atteindre j'ai attrapé une grande pierre.

— C'est bon, tu t'es conduit en brave, dit le capitaine ; lave ta jambe et dis au sanitaire qu'il te panse tes blessures, autrement tu vas tomber malade.

— Ce n'est rien, mon capitaine ; j'ai un peu craché là-dessus et mis du sable fin pour arrêter le sang ; demain ça n'y paraîtra plus. Et le petit pioupiou, très heureux de ne pas recevoir une savonnade pour la baïonnette, s'éloigna, boitant à peine.

Nous apprenons à l'instant qu'un nouveau livre va paraître sous le titre de : *L'affaire Demers*, par Jean Bâdreux.

Ce thème est fort intéressant et c'est avec impatience que nous attendons l'apparition de cet ouvrage.

Bienvenue au *Journal des Étudiants*. Cette feuille hebdomadaire est destinée à former une génération d'hommes indépendants. La pénurie d'hommes de ce calibre est devenue tellement grande qu'il est temps que la réaction s'opère.

Une dépêche de Québec annonce que le chanoine Racicot a été nommé vice-recteur de l'Université Laval, en remplacement de M. l'abbé Proulx, ex-V.R.U. L. M. Nos félicitations à l'abbé Racicot et à l'Université.

La Kermesse de l'hôpital Notre-Dame bat son plein et les dames patronesses voient se gonfler l'escarcelle de la dharité. On nous demande ce que nous ferons lorsque les institutions religieuses seront obligées de payer la taxe.

Eh bien nous garderons notre argent et nous le dépenserons en Kermesses et fêtes. Les ancêtres hollandais de nos voisins américains en agissaient ainsi. Les femmes que Rubeus brossait de son pinceau étaient plus blondes et plus grasses, mais nous ici la jolie moyenne, la Canadienne pour lesquelles le grand maître n'eût pas trouvé de teintes assez chaudes.

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

COMMENT FREDERIC PONTO

TRENTE CAMPAGNES, VINGT BLESSURES

NE DEVINT PAS MARÉCHAL DE FRANCE

Sans attaches d'aucune sorte à aucun sol, toujours prêt, infatigable, rompu à toutes les nécessités, Frédéric Ponto est parfaitement à l'aise partout, aussi bien en ligne sous le feu que dans un logement réquisitionné chez quelque bourgmestre. Il évolue avec la même tranquillité dans la splendeur des uniformes de parade aux revues de l'Empereur ou des maréchaux, dans les bas de soie de la tenue de ville aux bals des municipalités amies ou ennemies, devant les dames, qu'en bottes boueuses dans les longues marches des campagnes interminables ; il conserve son calme et son humeur égale, aussi bien dans la bousculade de la bataille que dans le tumulte et les mille embarras des armées en marche, parmi les colonnes couvrant les routes, les trains d'artillerie, les fourgons, les ambulances, les voitures de vivres, les convois de prisonniers, les escortes des grands chefs, les estafettes, les fourrageurs, se demêlant dans un tapage, joyeux ou énervant, d'appels, de cris, de jurons, de querelles, de musique, de tambours et de clairons.

Son avancement n'a pas été rapide, ses chefs l'estiment pourtant, et quand ils ont besoin d'un officier audacieux pour un coup de main difficile de nuit ou de jour, pour un coup de force dans une affaire douteuse, il est toujours choisi ; mais on le tient, à tort ou à raison, pour un boudier qui a conservé les vieilles idées républicaines au milieu des triomphes impériaux. Il a été de toutes les grandes guerres ; après l'Italie et le Rhin, le Nil et l'Égypte l'ont vu, officier au régiment des dromadaires, prendre sa part de toutes les fatigues, des succès et des revers de la campagne. Rentré en France, la démonstration contre la vieille Albion au camp de Boulogne a fait battre son cœur, mais à défaut de la guerre anglaise, il a la guerre autrichienne ; il repasse encore une fois le Rhin, il voit Ulm, Vienne, puis se heurte aux Russes en Moravie, dans les marais d'Austerlitz ; l'année suivante, la Prusse reçoit à son tour le choc de Napoléon, Frédéric Ponto est dans les carrés de Davoust sous les charges désespérées de la cavalerie prussienne à Auerstadt et sous la pluie de mitraille du cimetière d'Eylau. Du nord, un ordre du

chef transporte l'armée au sud, l'Espagne sent tomber sur elle les baïes victorieuses de l'empire, les armées cosmopolites réunies sous la main du maître de l'Europe, Français, Italiens, Belges, Suisses, Allemands, Polonais... Le capitaine Frédéric Ponto, à l'enlèvement d'un paquet de maisons et de couvents crénelés, dans Saragosse défendue et arrachée morceau par morceau, reçoit dans le corps les balles de dix tromblons, il tombe, ne meurt pas tout à fait, est évacué en France, et se trouve guéri juste à point pour reprendre encore une fois le chemin de l'Autriche et pour arriver, en qualité de commandant de voltigeurs, sous les murs de Vienne.

Et il se trouve aujourd'hui, encore une fois blessé, pris comme dans une ratière dans le cimetière d'Aspern, devant le Danube que l'armée française est en train de passer. Cette bataille, malheureuse pour Napoléon, prendra, en France, le nom de bataille d'Essling et en Autriche celle de bataille d'Aspern, en souvenir de deux villages, pris et repris, perdus, regagnés et laissés enfin aux Autrichiens avec une population de cadavres suffisante pour remplir deux grandes villes.

Le tumulte est à son comble dans Aspern, que les Autrichiens s'efforcent de mettre en état de défense. Les prisonniers, presque tous blessés et couchés dans un coin du cimetière sous la garde de quelques hommes, voient passer des généraux, des cavaliers, des canons. On perce des trous dans tous les murs, on éventre des maisons; au bout du village, la fusillade s'est tue subitement.

Debout devant le groupe des prisonniers, le commandant Ponto, soutenant son bras blessé, regarde quelques officiers supérieurs en conférence dans le cimetière. Un général arrivé avec un peloton de cavaliers parle avec animation et fait de grands gestes en montrant la rue, un autre général monté sur des pierres tombales regarde avec une lorgnette par-dessus le mur du cimetière.

Le général à la lorgnette saute en bas des pierres tombales et griffonne des ordres que des officiers emportent vivement, l'autre général tourne le dos et, après une poignée de main à son compagnon, s'en va doucement vers ses cavaliers en bourraçant une grosse pipe qu'il a tirée de sa houppelande blanche.

Frédéric Ponto, jusque-là très calme et regardant les préparatifs des ennemis comme un spectacle, tressaillit tout à coup; brusquement il écarta un grenadier autrichien qui le repoussait avec la crosse de son fusil, il fit un pas en avant, et comme le général autrichien passait devant lui, il lui dit en portant la main à son front pour le salut militaire :

—Général Praczy, auriez-vous l'obligeance de me rendre ma pipe ?

A son tour, le général eut un sursaut d'étonnement.

C'était bien le Hongrois du pont de Meisenheim, le commandant de hussards du Tagliamento, que le hasard mettait pour la troisième fois en présence de Ponto; il n'était plus fringant comme en 97, il avait vieilli et grossi, et ses longues moustaches hongroises pendaient presque blanches.

Praczy, devenu tout rouge, regarda un instant Ponto sans trouver un mot à répondre.

—Comment, c'est vous, dit-il enfin, vous, Ponto?... plus sergent?...

—Commandant, répondit laconiquement Ponto.

—Eh bien! commandant Ponto, mes félicitations! C'est donc vous qui teniez ce cimetière si dur à enlever? Comme le pont de là-bas, hein? Allons, une poignée de main, entre si vieux ennemis?...

—Et ma pipe, dit le rancuneux Ponto avant de tendre la main.

—La voici, parbleu, je vous la rends de bonne grâce, mon camarade! Tenez, toute bourrée!... Si je vous disais que j'ai eu souvent des remords de vous l'avoir enlevée autrefois d'une façon un peu indélicate... Allons, je vous la cède, notre pipe, vous ne me ferez pas grise mine...

Ponto fit un mouvement pour saisir la pipe de la main droite, une violente douleur dans l'épaule lui rappela sa blessure; il la prit de la main gauche et la regarda un instant. Rien de changé. Praczy avait trepescé l'inscription: "*Ponto, 17 frimaire, an IV.*" Le commandant flatté mit la pipe dans une poche sur sa poitrine et tendit la main au Hongrois.

—Vous êtes blessé? dit celui-ci.

—Blessé et prié, répondit Ponto, c'est mon tour aujourd'hui, mais ce n'est rien, une ou deux égratignures...

—Triste temps! fit Praczy. Hein, vous ne la chantez plus, votre *Marseillaise*? C'est vous maintenant les *féroces* soldats de votre chanson, c'est vous qui *mugissez* dans les campagnes des autres... Patience, votre maître tombera, il sera culbuté comme nous le fûmes jadis!... Mais je pars, excusez-moi, je retourne à mes hommes. Je vais donner des ordres pour que vous soyez traité convenablement... Après l'affaire, nous nous reverrons!

Praczy chercha des yeux un officier, l'appela, lui dit quelques mots en montrant les prisonniers et sortit rapidement du cimetière.

Les prisonniers restèrent quelque temps dans leur coin, serrés contre le mur par la masse des Autrichiens qui se rassemblaient sous l'église. Les effroyables grondements des batteries autrichiennes sur la droite d'Aspern résonnant aux canons français de l'île Lobau faisaient trembler le clocher et vibrer tous les carreaux de l'église; en avant du village, la fusillade avait repris furieuse, et elle s'étendait maintenant sur tout le côté gauche. Par instants, à travers le roulement on entendait éclater de grands hourras dans la plaine, et les tirailleurs du clocher s'étaient remis à tirer.

L'officier à qui le général Praczy avait recommandé Ponto perça les rangs des grenadiers.

—Messieurs Franzosen, dit-il en montrant la Grande-Rue du côté des lignes autrichiennes, mauvais par là, non passer, attaché aussi, venez, irons dans l'église, wollen-sie?

Dans la petite église déjà dévastée par un premier assaut, des soldats entassaient des bancs, des meubles, des confessionnaux les uns sur les autres, pour parvenir aux fenêtres; l'officier autrichien fit entrer ses prisonniers dans une sacristie en contre-bas, éclairée seulement sur la nef, et rabattit sur eux les débris de la porte enfoncée précédemment.

—Attends un peu ici, messieurs! dit l'officier en saluant poliment ses prisonniers.

Les prisonniers, presque tous blessés, s'étaient assis par terre, le dos au mur, la tête basse, et écoutant d'un

air inquiet le fracas de la bataille. Ponto marchait à grands pas devant eux ou regardait dans l'église par la porte brisée. Tout à coup, cinq ou six obus arrivèrent en même temps dans le clocher, des morceaux de la voûte tombèrent et l'église s'emplit de fumée; on entendait crier des ordres au dehors, des pas précipités de colonnes en marche retentissaient sur le pavé de la rue. Puis la fusillade éclata par feux de peloton au dehors, à coups irréguliers dans l'église.

Quelques prisonniers, inquiets, s'étaient rapprochés de Ponto.

— Chut ! ne bougez pas, dit celui-ci, tâchons de nous faire oublier !

Tout à coup résonnèrent à très peu de distance les roulements de la charge battue par des tambours français, on distingua un tumulte effroyable au dehors, des cris, des commandements dans les deux langues, puis les tirailleurs de l'église sautèrent en bas de leurs fenêtres et gagnèrent une petite porte du côté opposé au cimetière. L'église resta un moment silencieuse et vide, seuls des morts restaient et quelques blessés qui se rangeaient dans les coins. Soudain, dans la baie de la porte donnant sur le cimetière, une baïonnette étincela, un shako se montra et quelques fantassins français surgirent brusquement.

Ponto, d'une poussée, ouvrit la porte.

— Vive l'empereur ! crièrent les blessés derrière lui.

Aspern était repris ! Dans le cimetière, où les cadavres étaient plus nombreux, les Français réparaient à leur tour les brèches des murs. Des colonnes poussaient en avant par la grande rue dans une confusion terrible avec des cris, de longs hurras ; les soldats aux figures enflammées, serrés les uns contre les autres, passaient et disparaissaient.

Le bruit de la charge battue par tous les tambours réunis remontait le village et couvrait, par instants, le tapage de la fusillade un peu éloignée ; on faisait filer en arrière des prisonniers et des blessés, des canons avançaient à grand-peine dans la cohue furieuse.

Du perron du cimetière, Ponto cherchait son régiment ; ses yeux tombèrent sur un groupe de quatre hussards autrichiens portant sur des branchages un homme couvert d'un grand manteau taché de sang. Il eut un pressentiment et s'avança. Le blessé était Praczy. Comme les hussards le déposaient dans le cimetière juste à la place où, moins de deux heures auparavant, il avait rencontré Ponto, il ouvrit les yeux et reconnut le commandant.

— Je vous avais dit que nous nous reverrions, dit-il avec un sourire triste, mais c'est la dernière fois !... J'ai mon affaire, c'est fini, je ne chargerai plus avec mes braves hussards. . . La pipe est bien à vous, cette fois !... N'importe, votre empereur, malgré ses victoires, tombera. . . j'aurais voulu voir la fin. . .

Ponto serra la main du pauvre Praczy, qui faisait des efforts pour parler encore. Un reflux des troupes françaises le sépara du moribond. Il se trouva rejeté dans la mêlée, emporté comme une paille dans l'effroyable bagarre, parmi les incendies, les écroulements ; la fusillade, les charges à la baïonnette et les hurlements de la bataille.

Une terrible nouvelle circulait dans les masses défilantes. Le pont de l'île Lobau venait d'être détruit par les brûlots autrichiens ; ce qui avait passé de l'ar-

mée française devait se maintenir coûte que coûte cramponné aux villages, pour n'être pas noyé dans le Danube.

VI

SOUS LA TOURMENTE

Pied à pied devant l'ennemi surgissant par toutes les frontières, pénétrant par toutes les fissures de la France épuisée dont le sol craque sous le poids des hommes et des canons, les débris des grandes armées françaises reculent en disputant ville à ville, rivière à rivière, leur terre en deuil. C'est la fin de la fabuleuse épopée. Tous les peuples que le talon de Napoléon pétrissait depuis quinze ans, tous, ardents, enfiévrés par la lutte, couvrent de leurs fourmillants bataillons le sol de cette France naguère reine des batailles. Avec les morceaux réunis de plusieurs régiments de la jeune garde échappés dans les champs de carnage d'Allemagne et de France, avec des bataillons d'adolescents, enfants arrachés aux mères douze mois auparavant et qui ont déjà vu le feu de dix batailles, le colonel Frédéric Ponto bat en retraite de Ham sur Compiègne.

Le sort le ramène après vingt ans d'absence dans ce village qu'il a quitté un jour de l'an II avec l'espérance au cœur et qu'il n'a jamais revu. Vingt années ont passé pendant lesquelles il a participé à des triomphes inouis, enlevé dix capitales, et de son pas infatigable arpenté l'Europe, et le voici, comme son empereur, ramené au gîte par les baïonnettes étrangères.

Les petits soldats, maigres, harassés, la figure tirée, marchent pesamment dans la boue, enfoncés dans les lourdes capotes, les hauts shakos affaissés et ternis. Ce ne sont plus les brillants uniformes ni les beaux soldats des années précédentes, les uniformes sont usés, les hommes sont morts. Les officiers marchent silencieusement enveloppés dans leurs manteaux ; à l'entrée du village, le colonel Ponto rétablit les lignes de la colonne, il fait signe aux tambours de battre, et, derrière eux, dressé sur un petit cheval à longs poils, il avance, le cœur étreint par une poignante émotion, dans ce village où il est né.

Au bruit du tambour, il sort peu de monde des maisons : des enfants, des femmes, quelques vieux ; depuis la frontière, Ponto ne traverse ainsi que des villages silencieux, aux grandes rues mornes ; malgré quelques victoires arrachées encore par des bandes gauloises obstinées, le vent de la défaite souffle sur les plaines de France, et la crainte des Cosaques fait se terrer les habitants.

Le colonel a beau regarder, dans le village natal il ne reconnaît que des pierres ; enfin, sur la place, devant l'église, il fait former les fatisceaux pour un repos de deux heures et envoie des vedettes sur la route aux deux bouts du pays. Tout à coup sa figure hâlée pâlit ; derrière un cercle de paysans sortis des maisons, ses yeux ont aperçu enfin une figure connue. C'est une femme qui descend rapidement la grande Grande-Rue, une paysanne d'une quarantaine d'années, grande et forte, l'air avenant, une blonde d'une fraîche carnation, aux traits réguliers, encore belle dans la plénitude de l'âge. Les soldats ont alors une surprise, ils voient leur colonel descendre de cheval aussi vite que peuvent

le permettre des rhumatismes rapportés de Russie, percer le cercle, saisir les bras de la paysanne blanche d'émotion et l'embrasser sur les deux joues.

—Frédéric, c'est vous, c'est toi, Frédéric ! balbutie la paysanne, que Ponto est obligé de soutenir pour qu'elle ne défaille pas tout à fait.

—Dine ! Dine ! répète le colonel.

C'est Dine, l'amie des jours d'enfance, celle que Frédéric devait épouser si les grands bouleversements ne s'étaient pas produits ; c'est la petite paysanne qui l'a conduit jadis jusqu'à Noyon avec les réquisitionnaires de l'an II ; celle qui pleurait, les bras désespérément accrochés à son cou en ce jour lointain du départ, celle qu'il n'a plus revue depuis et qu'il a laissée avec les terres à son frère Jean-Baptiste.

—Où est Jean-Baptiste ? demanda-t-il enfin.

Dine fait signe à un garçon d'une quinzaine d'années qui de loin regardait la scène, la mine effarée. Le garçon s'éloigne en courant.

—C'est un neveu ? demande Frédéric.

—Oui, répond Dine.

Le colonel et la paysanne, sous les regards des soldats et des paysans, marchent côte à côte sans parler ; d'une maison que Frédéric reconnaît de loin, sort tout à coup un homme en tenue de travail, qui accourt en boitant, prend les mains du colonel et le regarde sans rien dire, sans oser l'embrasser.

—C'est toi, c'est toi ! dit-il enfin, tu reviens donc ?

—Oui, mon vieux Jean-Baptiste, je reviens, mais pas pour longtemps, il faut que nous soyons à Compiègne ce soir, si nous ne trouvons pas les Prussiens devant nous...

Il n'y a presque rien de changé dans la maison na-

taie, quelques réparations çà et là, un hangar pour les travaux de charronnage de Jean-Baptiste, et c'est tout. Frédéric reconnaît même quelques vieux meubles.

Pendant que les deux frères causent d'une voix cassée par l'émotion, Dine a ramené trois garçons, dont l'aîné compte une quinzaine d'années, et deux petites filles, et elle les jette dans les bras de cet oncle de qui tout le village leur a tant parlé. Après les premières nouvelles données, les questions, les exclamations, tous se regardent et tombent dans un silence attristé.

Le colonel Ponto songe avec mélancolie en regardant cette maison, cette femme aimée jadis et ces enfants, à ce qu'il aurait pu être si la terrible aventure de la Révolution n'était venue tout bouleverser, l'enlever au lopin de terre picarde qu'il cultivait, pour lui donner l'Europe entière à labourer de sillons sanglants et faire de lui, au lieu d'un paisible travailleur des champs, un colonel des armées impériales.

Quel changement ! Combien d'autres, des millions d'autres, en France, en Allemagne, en Italie, dans les plaines brûlantes de l'Andalousie et dans les steppes blanches de la lointaine Russie, ont eu comme lui, en même temps que lui, leur existence bouleversée, leurs rêves détruits, leurs espoirs tranchés, et, moins heureux que lui, ont été couchés sous terre avant l'heure... Combien, des amis levés en même temps que lui, ou connus dans ses premières campagnes, combien sont morts à l'aurore du siècle, fauchés en pleine jeunesse, en pleine vaillance !

A. ROBIDA.

(A suivre.)

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

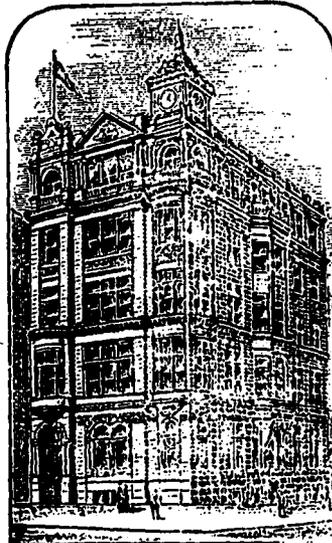
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.

